

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2010-2011-2012

Imaginer, étudier et bâtir

En tant qu'organisme de concertation et de décision, l'AMT a le mandat de développer, de mettre en place et de promouvoir le réseau de transport collectif de demain.

Notre réseau de transport métropolitain est composé de stationnements, de terminus, de voies réservées, mais aussi d'équipements plus imposants tels que le métro et les trains de banlieue. Au fil des années, plusieurs projets majeurs d'infrastructures ont été réalisés.

Le PTI est en quelque sorte le plan d'action de l'AMT. Tous les projets d'aménagement de gares, d'agrandissement de stationnements, de travaux d'entretien, etc. y

Notre PTI porte un regard global sur toute la région métropolitaine et propose des solutions ancrées dans la réalité de chaque milieu de vie.

sont répertoriés. Vous y retrouverez la liste de grands projets comme la voie réservée dans l'axe du boulevard Pie-IX, la desserte de l'ouest de l'île de Montréal et de l'aéroport P.-É.-Trudeau, le corridor dédié au transport collectif et au covoiturage de l'autoroute 15, les

systèmes de transport intelligent, etc. Certains de ces projets sont à l'étape des études ou en cours de développement. Notre PTI porte un regard global sur toute la région métropolitaine et propose des solutions ancrées dans la réalité de chaque milieu de vie.

Au nombre des projets en cours en 2010, notons la poursuite des travaux d'entretien majeurs sur les cinq lignes de trains de banlieue et la mise en service graduelle des 160 nouvelles voitures à deux étages sur l'ensemble du réseau. Soulignons également le nouveau bureau de projet qui étudiera le prolongement du réseau du métro, notamment la ligne 5 bleue vers Pie-IX, la ligne 2 orange vers Bois-Franc ainsi que la ligne 4 jaune sur le territoire de Longueuil.

Pour en savoir plus,
rendez-vous au
amt.qc.ca/projets

AVIS À LA CLIENTÈLE

Échange et remboursement des billets et carnets TRAM et TRAIN

Jusqu'au 31 janvier 2010, les billets et carnets TRAM et TRAIN 2009 sur carte Solo pourront être utilisés sans supplément. Après cette date, vous pourrez les échanger en payant le supplément, ou en obtenir le remboursement en vous présentant à l'une de nos billetteries métropolitaines. Quant aux billets et carnets chargés sur carte OPUS, ils demeurent valides. Détails sur notre site Internet.

ALERTE-TRAIN

Un nouveau service SMS et courriel en temps réel.

Inscrivez-vous : amt.qc.ca

